

lunaison commencée, & recommencera la lunaison correspondante à Janvier.

Mais il se trompe le Méthodiste & cette manière de compter les lunaisons, en fait de Comput Ecclésiastique, est tout-à-fait irrégulière. Nos faiseurs d'Almanachs qui composent au par an des Calendriers ont égard aux fractions d'heures, de minutes, de secondes, de scrupules, parce qu'ils calculent les phases de la Lune astronomiquement & en rigueur géométrique, suivant les Ephémérides astronomiques, proportionnées à l'année tropique. En matière de Comput Ecclésiastique, il n'en est pas de même. Il est relatif au Calendrier Romain qui comprend l'année civile & non la tropique; celle-ci étant composée de 365 jours 5 heures 49 minutes, ne peut être d'usage dans la vie civile, dit Mr. Wolff, *Elem. de Chronol.*, car si l'année ne commençoit avec le jour, il s'en suivroit une infinité d'embarras & de confusion. Pour les éviter Jules-César a composé l'année civile de 365 jours précisément quand elle est commune. & de 366 quand elle doit être bissextile. Les Cycles solaire & lunaire sont bien des imitations d'Ephémérides, mais ils sont civilisés aussi, proportionnellement au Calendrier perpetuel auquel ils sont accommodés. En fait de Comput les jours tant de l'année lunaire que de la solaire, sont regardés civilement, pleins chacun de 24 heures à compter d'un minuit à un autre parmi nous, ou d'un soir au soir suivant au Comput civil Judaïque. Les années, les mois solaires & lunaires, les semaines commencent & finissent par jours complets, les intercalations ne se font pas à fur & à mesure des fractions astronomiques occurrentes, cela seroit trop incommode pour ne pas dire impossible